

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1460

présenté par

M. Dharréville, M. Chassaigne, M. Dufrègne, M. Bruneel, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq,
M. Serville, M. Nilor, M. Fabien Roussel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Brotherson, Mme Bello,
M. Wulfranc, M. Peu et Mme Buffet

ARTICLE 15

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa facilite le passage des jeunes entre les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis.

Cet article va tendre au remplacement de l'enseignement professionnel par l'apprentissage. Il désorganise ainsi la carte des formations sous statut scolaire. L'orientation des futurs lycéen-ne-s sera conditionnée à l'adaptation de l'offre de formation aux seules réalités locales. Les choix des jeunes engagé-es dans la voie professionnelle n'en seront que plus limités.

C'est la raison pour laquelle nous demandons la suppression de cet alinéa.